

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/06/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	9

Vote
A l'unanimité
Pour :
Contre :
Abstention :

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous Préfecture
Le : 03/07/2023
Et
Publication ou notification
du :03/07/2023

L'an 2023, le 29 juin à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Grangermont s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame GOFFINET Stéphanie, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 23/06/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/06/2022.

Présents : Mme GOFFINET Stéphanie, M. DUFOUR Christian, M. GILLET Pascal, M. LANGLOIS Jean-François, M. GELLY Vincent, M. BOULAY Gérard, M. GOFFINET Yan, M. CARBONNIER Christophe, Mme GUESDON Denise.

Absents : Mme LAMOUR Stéphanie, M. VINCENT Éric

A été nommé secrétaire : M. DUFOUR Christian

N° 2023_D_27

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,
Vu le tableau des effectifs existant,
Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 15 juin 2023,

Considérant ce qui suit :

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de la collectivité ou de l'établissement public de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Compte tenu du départ de deux agents et de la nomination d'un agent sur un autre grade il convient de supprimer les emplois correspondants.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, de supprimer et de créer un emploi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide

- **DE SUPPRIMER**, à compter du 01/07/2023 des emplois suivants :
 - o Rédacteur à TNC à raison de 16 heures hebdomadaires,
 - o Adjoint technique à TNC à raison de 15 heures hebdomadaires,
 - o Adjoint Administratif principal 2^{ème} classe à TNC à raison de 20 heures hebdomadaires
- **DE MODIFIER** le tableau suivant :

SERVICE ADMINISTRATIF					
EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Secrétaire de Mairie	Rédacteur,	B	1	0	TNC (16/35)

Secrétaire de Mairie	<i>Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe</i>	C	1	0	TNC (20/35)
Secrétaire de Mairie	<i>Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe</i>	C	1	1	TNC (20/35)

SERVICE TECHNIQUE

Agent d'entretien des locaux	<i>Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe</i>	C	1	1	TNC (4/35)
Agent d'entretien des bâtiments, des espaces verts et de la voirie	<i>Adjoint technique</i>	C	1	0	TNC (15/35)
Agent d'entretien des bâtiments, des espaces verts et de la voirie	<i>Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe</i>	C	1	1	TNC (16/35)

- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants ;
- **D'AUTORISER** l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent ;
- **DE CHARGER** l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération, qui prend effet à partir du 01/07/2023 ;

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, 29/06/2023
Le Maire,
Stéphanie GOFFINET

Le Secrétaire de séance
Christian DUFOUR

